

Généalogie de la laïcité

par Antoine Peillon

Chapitre IV - Lumières radicales (XVIII^e siècle)

Sans doute, les Anglais d'alors n'étaient plus les seuls Européens à s'exaspérer des guerres religieuses, et à partir en quête d'une **tolérance** qui pourrait fonder la paix des Etats et la liberté des personnes. Elles sont célèbres ces pages où **Voltaire** admire la concorde cosmopolite de la capitale britannique : « Entrez dans la Bourse de Londres, cette place plus respectable que bien des cours, vous y voyez rassemblés les députés de toutes les nations pour l'utilité des hommes. Là le juif, le mahométan et le chrétien traitent l'un avec l'autre comme s'ils étaient de la même religion, et ne donnent le nom d'infidèles qu'à ceux qui font banqueroute ; là le presbytérien se fie à l'anabaptiste et l'anglican reçoit la promesse du quaker. (...) S'il n'y avait en Angleterre qu'une religion, le despotisme serait à craindre ; s'il y en avait deux, elles se couperaient la gorge ; mais il y en a trente, et elles vivent en paix et heureuses. »ⁱ

Frère Voltaire

Contemporain de celui de Voltaire, qui se fait, dès lors, le champion de Newton et de Locke, nous avons déjà vu quel fut l'enthousiasme de **Montesquieu** pour l'Angleterre et, surtout, pour sa franc-maçonnerie déiste, ou latitudinaire, qui faisait mine de rejeter, sans conviction réelle, l'« athée stupide » et le « libertin irréligieux »ⁱⁱ. **Voltaire**, quant à lui, mettra plus de temps à se reconnaître une certaine fraternité avec les fils d'Anderson ; réciproquement, il n'est pas certain que ses turbulences n'aient pas différé longtemps son admission. Charles Porset estime que

« [...] si son initiation fut tardive (7 avril 1778), c'est qu'alors – et alors seulement – une fraction de la maçonnerie (la loge des Neuf Sœurs) se reconnut dans Voltaire et fit sienne le combat qu'il avait mené contre les préjugés, l'obscurantisme théologique et l'injustice. »ⁱⁱⁱ

Or, véritable leader du « mouvement philosophique » des Lumières, Voltaire, dès les années 1730, ne jura plus -à l'encontre même de Descartes- que par **Newton et Locke**^{iv}. C'est par ses *Lettres philosophiques* (1734, plus de 20 000 exemplaires vendus) et les *Éléments de la philosophie de Newton* (vingt-six éditions entre 1738 et 1785 !), que le divulgateur de l'anecdote de la pomme révélera la philosophie -physique et métaphysique, moins l'alchimie tout de même- très authentique^v du grand savant anglais, donnant ainsi une puissance inédite à la voie d'un **déisme** invoquant le grand architecte de l'univers^{vi}.

La tolérance à l'épreuve du feu

Quant à l'**influence morale et politique de Locke** sur le patriarche de Ferney, elle fut clairement affichée, notamment par une note du onzième chapitre du *Traité sur la tolérance* (1763), où Voltaire renvoie à « l'excellente *Lettre* de Locke sur la tolérance » pour légitimer cette **déclaration emblématique des Lumières** : « Mais quoi ! sera-t-il permis à chaque citoyen de ne croire que sa raison, et de penser ce que sa raison éclairée ou trompée lui dictera ? Il le faut bien... »^{vii} L'année d'après (1764), Voltaire, qui sera reçu franc-maçon quatorze ans plus tard, publiait son *Dictionnaire philosophique* « portatif » (afin de toucher le plus grand nombre de lecteurs). A l'entrée « Tolérance », il jeta cette formule : « **Qu'est-ce que la tolérance ? C'est l'apanage de l'humanité.** » Deux ans plus tard, le 1^{er} juillet 1766, à Abbeville, un exemplaire du *Dictionnaire* sera brûlé sur le bûcher où sont consumés

les restes du chevalier de la Barre, jeune libertin (libre penseur) qui fut torturé, décapité et réduit en cendres parce qu'il avait été jugé « impie, blasphémateur et sacrilège »...

« Lumières radicales » dans le secret des loges

Certes, les loges de France ne furent pas toutes, loin de là, les chambres d'écho de la **philosophie éclairée** venue d'outre Manche. Cependant, il n'y eut pas que les « Neufs Sœurs »^{viii} (Paris) ou « L'Encyclopédique » (Toulouse) pour rejeter les « augustes fadaises » (Helvétius) et élever un temple à la fraternité égalitaire, à la « République universelle » des francs-maçons, en bref, à ***l'humanité*, concept totalement cosmopolitique**. En France, Daniel Roche a mesuré l'importance considérable de l'appartenance maçonnique des académiciens provinciaux qui sont aussi fondateurs des « musées » des grandes métropoles^{ix}. Mais, à l'échelle plus vaste de toute l'Europe, des francs-maçons du XVIII^e siècle eurent la volonté d'élaborer une morale et un ordre social nouveaux.

Selon Pierre-Yves Beaurepaire, « c'est incontestablement dans l'espace germanique que la **rencontre entre Lumières maçonniques et Lumières profanes** est la plus forte et la plus féconde, comme l'atteste le projet de l'*Aufklärer* autrichien Ignaz von Born (1742-1791) »^x. Ce « Maître en chaire » (ou « Vénérable », c'est-à-dire président) de la loge viennoise cosmopolite « A la Véritable Harmonie », citoyen de la République des Lettres et des Sciences (il est *Fellow* de la Royal Society de Londres à partir de 1774 et membre associé des académies de Stockholm, Upsal, Göttingen, Saint-Pétersbourg, Padoue, Toulouse...), **leader des Illuminés** (*Illuminaten*), société secrète propagatrice des « **Lumières radicales** »^{xi}, créateur de l'influent *Journal pour les francs-*

maçons (*Journal für die Freimaurer*, un millier d'exemplaires pour chaque livraison), est au cœur des réseaux qui maillent l'Europe des Lumières. Dans une lettre d'août 1784, le franc-maçon de Basse-Saxe Georg Forster témoigne : « On ne peut que se réjouir de voir l'esprit des Lumières et la liberté de pensée se répandre chaque jour davantage, **même dans les pays catholiques...** La loge *A la Véritable Harmonie* est celle qui agit le plus en ce sens. »^{xii}

Constitutions républicaines

L'honneur revient d'abord à Margaret C. Jacob d'avoir montré à quel point la franc-maçonnerie continentale (y compris française), surtout à partir de 1740, partageait **l'esprit de tolérance** cultivé par les loges britanniques originelles, comment elle idéalisa **le cosmopolitisme** expérimenté à Londres, mais aussi à Amsterdam, et combien la règle démocratique (« constitutionnelle ») des ateliers, abondamment divulguée, projeta **l'idéal républicain de liberté et d'égalité** dans toute la société des Lumières^{xiii}.

La grande historienne américaine (University of California, Los Angeles) est catégorique : « Les pratiques de la maçonnerie éclairée -les élections, la règle de la majorité, les discours tenus par des responsables élus, le gouvernement national sous l'autorité d'une Grande Loge, les constitutions-, qu'inspiraient les **idéaux de l'égalité et du mérite**, devaient leur origine au développement de l'autorité parlementaire (...), ainsi qu'à une littérature républicaine qui avait vu le jour dans les années 1650, avec John Harrington, et qu'avaient poursuivie des théoriciens comme Algernon Sidney, **John Locke et John Toland**. (...) Donc, l'idéologie maçonnique de l'élévation par le mérite, qui justifiait la fraternisation égalitaire entre des possédants libres

de choisir ceux qui les gouvernaient, relève avant tout de la **tradition républicaine** anglaise. »^{xiv}

Chevaliers de la Jubilation

Dans une veine bien différente de celle de Locke, c'est-à-dire nettement plus ésotérique et anti-cléricale, le trop méconnu **John Toland** (1670-1722), inventeur de l'Ordre des Chevaliers de la Jubilation, a exercé une influence considérable sur la franc-maçonnerie « moderne » et la cause républicaine et laïque, dans toute l'Europe et même au-delà. Le grand Paul Hazard le classe parmi les « **rationaux** »^{xv}, le reconnaît comme champion de la diffusion massive du **déisme** en Angleterre (p. 237), le joint à Locke comme l'une des deux sources principales des **Lumières** (p. 420), le cite enfin (p. 271) : « Le plus abominable athéisme est moins funeste à l'Etat et à la société humaine que cette **sauvage et barbare superstition** qui remplit les Etats les plus florissants de divisions et de mouvements séditieux, qui fait le dégât dans les plus grands royaumes, et souvent même les bouleverse ; qui sépare les enfants de leur père, les amis de leurs amis, et rompt l'union des choses qui devraient être jointes par les liens les plus étroits... » (*Adeisidaemon*, 1709).

Il serait bien difficile de soutenir que le grand philosophe écossais **David Hume** (1711-1776) n'a pas lu Toland, lorsqu'il écrit ses *Dialogues sur la religion naturelle* (1752), dont la douzième partie réaffirme : « Comment se peut-il faire, si **la superstition** est si salutaire à la société, que l'histoire soit remplie de récits des funestes effets qu'elle a produits dans les affaires publiques ? Factions, guerres civiles, persécutions, bouleversement d'Etats, oppression, esclavage : telles sont les affreuses conséquences de son empire. Dès que nous

rencontrons **l'esprit de religion** dans des récits historiques, nous devons toujours nous attendre à y trouver le détail des calamités qu'il a produites. »

Fatras ou fracas cosmopolite ?

Willem Frijhoff (Vrije Universiteit, Amsterdam) partage complètement l'analyse de Margaret C. Jacob, notamment à propos du **cosmopolitisme** : « C'est la franc-maçonnerie elle-même qui, aussi bien par ses structures que par son esprit et ses idéaux, sera très tôt l'un des principaux foyers du cosmopolitisme. La maçonnerie conçoit le monde comme une **grande république fraternelle** dont les nations sont autant de familles (*La Lyre maçonne*, 1763). (...) L'image mentale d'une république d'Europe partagée en Etats-provinces se retrouve chez Montesquieu et dans *Le Siècle de Louis XIV* (1756) de Voltaire. **L'idéal cosmopolite traverse en particulier les courants déistes, panthéistes, matérialistes et républicains de la maçonnerie, soucieux de s'affranchir de la tutelle ecclésiastique et étatique pour promouvoir une société sécularisée, universaliste et fraternelle.** »^{xvi}

Dès le début du XVIII^e siècle, **les termes « cosmopolite », « cosmopolisme », « cosmopolitisme », « citoyen du monde »...** fleurissent partout en Europe. « Weltbürger », en 1701, en Allemagne ; « Citizen or Commoner of the World », en 1709, en Angleterre ; « cosmopolite », en 1721, en France (*Dictionnaire de Trévoux*)... Conjointement, Charles Porset, historien de la franc-maçonnerie des Lumières, relève : « **La tolérance est le signe de ralliement** des meilleurs esprits ; reprenant une tradition qui remonte pour l'essentiel à la Réforme -mais dont Locke et Bayle furent les vecteurs-, **les Philosophes** unanimes condamnent le dogmatisme, la superstition, le

fanatisme, l'arbitraire et la censure ; ils condamnent, en un mot, toutes les formes de l'intolérance. »^{xvii}

Si tous les étrangers du monde...

« Je ne suis plus étranger ! », s'écrie le Cévenol La Beaumelle, lorsqu'il est fait franc-maçon à Genève. « J'ai six ou sept patries (...). **J'aime mon état d'étranger partout** », semble lui répondre, en Frère, le prince de Ligne^{xviii}. Ces francs-maçons ne s'enthousiasmaient pas à la légère ; ils manifestaient leur adhésion à la quintessence de la philosophie éclairée de leur Ordre, un véritable programme moral et politique en fait : **le cosmopolitisme**. En 1777, un franc-maçon anglais s'adressait ainsi « to a French gentleman » sans doute initié à Exeter : « Toi, notre frère, natif et sujet d'un autre royaume, puissant et éclairé, en entrant dans notre Ordre, tu viens de contracter des liens sacrés et amicaux avec des milliers de maçons dans cette nation et bien d'autres. (...) C'est pourquoi, lorsque tu reviendras dans ton pays, prends garde à ce **que le champ de tes amitiés ne se limite pas au champ étroit de ta nation, ou de religions particulières, mais qu'il soit réellement universel et s'étende à toutes les branches de la race humaine.** »

Les citations pourraient être multipliées. C'est William Preston qui écrit, dans ses *Illustrations of Masonry* (neuf éditions de 1772 à 1812) : « L'Ordre maçonnique est par nature cosmopolite. » Ou encore la loge marseillaise « Saint-Jean d'Ecosse » (fondée le 17 juin 1751) qui affirme que la franc-maçonnerie est « un Ordre moral, libre et cosmopolite »^{xix}... Pierre-Yves Beaurepaire a mené les travaux historiques les plus rigoureux et massifs sur le **cosmopolitisme maçonnique**. Il a bien relevé que « la profession de foi cosmopolite est indiscutablement un des principaux *topoi* de la littérature maçonnique du XVIII^e siècle » et cite

les noms de Schiller, Wieland, Fichte et Lessing. Mais il ajoute que, « au-delà de quelques figures emblématiques de l'*Aufklärung* et de la franc-maçonnerie, ce sont des **milliers de frères** qui sont amenés, au contact quasi-physique de l'autre, à 'interroger sur le cosmopolitisme, ses enjeux et ses contradictions. »

Comploteurs de la paix et de la fraternité

Ce partage massif **de l'idéal maçonnique** aura, bien entendu, un effet notoire dans la société. Pierre-Yves Beaurepaire lance : « Mais comme citoyens de l'univers, les francs-maçons peuvent-ils rester indifférents aux déchirements qui meurtrissent la sphère profane ? » La réponse est évidemment : non ! Aussi, « plusieurs grandes utopies maçonniques visent (à la fin du XVIII^e siècle) à **transfuser au monde profane les valeurs maçonniques** concorde, harmonie, fraternité, amitié... » Un de ces essais, le *Conciliateur de toutes les nations d'Europe ou Projet de paix perpétuelle*, rédigé par Pierre-André Gargaz, fut soumis à Voltaire et Franklin, lequel publia en 1782 cet appel à constituer des « Nations Unies ». Il n'est pas impensable que Kant ait bien connu ce texte (son propre *Projet de paix perpétuelle* date de 1795), comme il connaissait le fameux *Projet* de l'abbé de Saint-Pierre (1713), et en ait repris l'idée de l'abolition des armées permanentes, entre autres propositions...

Outre Casanova, qui usa beaucoup de son « certificat » maçonnique, ce sont quelque « **deux à trois mille étrangers**, venus de tous les horizons » qui visitent les loges maçonniques françaises et s'y font même parfois initiés. L'effet de connaissance, et de tolérance mutuelle, est évidemment considérable. Pierre-Yves Beaurepaire estime que « les frères qui leur ouvrent les portes du temple de la fraternité ont, pour leur part, le sentiment de concrétiser le **projet maçonnique des origines** :

fonder la République universelle des francs-maçons, *réunir des hommes qui sans cela seraient restés à une distance perpétuelle*, découvrir et construire leur propre identité au miroir de l'autre. »

Illumination de la Réunion des Etrangers

D'où, par exemple, le succès immédiat et considérable de la loge franco-danoise **la Réunion des Etrangers**, à l'Orient de Paris, dès sa fondation, le 11 janvier 1784^{xx}, d'autant plus qu'elle met à la disposition des « frères étrangers » une bibliothèque et un « cabinet (laboratoire) d'histoire naturelle, de physique et de chimie » (*Planche à tracer de la cérémonie de l'inauguration de la R : L : De St-Jean (...) sous le titre distinctif de la Réunion des Etrangers...*, citée par Pierre-Yves Beaurepaire). Un tel succès, fondé, de plus, sur le culte de l'idéal cosmopolite, attira **l'intérêt très politique des partisans des « Lumières radicales », républicains, ennemis des « jésuites »**.

Un certain **Nicolas de Bonneville**, fondateur du Cercle social, en France, proche des *Illuminaten*, se mit en tête -avec un certain succès d'ailleurs- d'engager la franc-maçonnerie entière dans son **combat contre le fanatisme catholique** qui menaçait de s'emparer des loges par une croisade occulte contre les Lumières. Sa tactique : séduire la loge « la Réunion des Etrangers », en lui consacrant ses talentueux *Jésuites chassés de la Maçonnerie et leur poignard brisé par les maçons* (1788). Dès le 9 juin 1788, l'atelier cosmopolite s'empressa de refuser officiellement cet hommage compromettant. Précaution bourgeoise qui n'empêcha en rien **le Cercle social**, par ailleurs nommé par Bonneville « Confédération des amis de la Vérité », et ses nombreuses publications (dont *La Bouche de fer*), de convaincre nombre de francs-maçons de la fin du XVIII^e siècle de participer à ce programme révolutionnaire : bâtir

« la confédération des hommes, rapprocher **les vérités utiles**, les lier en système universel, les faire entrer dans le gouvernement des nations, et travailler, dans un concert général de l'esprit humain, à composer le bonheur du monde. »^{xxi}

De l'esprit (laïque) des lois

Les penseurs européens du XVIII^e siècle, qui n'étaient d'ailleurs pas tous philosophes à proprement parler, mais dont beaucoup maçonnaient en loges, aimaient à se réclamer du « **parti de l'humanité** ». La France constitua le centre de ce mouvement, dont un des premiers représentants fut le philosophe, par ailleurs déiste et franc-maçon, Charles de Secondat, baron de la Brède et de **Montesquieu** (1689-1755). Après des œuvres satiriques sur les défauts de la civilisation occidentale, dont les fameuses *Lettres persanes* (1721), il publia *De l'esprit des lois* (anonymement, à Genève, en 1748). Bien mieux que Voltaire, en fait, mais à partir de la même **horreur de l'intolérance**, Montesquieu affirme dans cette œuvre maîtresse la **nécessité de séparer radicalement la loi politique et la loi religieuse**.

« Je ne suis point théologien, mais écrivain politique », semble-t-il prévenir (*De l'esprit des lois*, XXIV, 1), avant de littéralement exécuter, au Livre XII de son chef-d'œuvre, les « inquisiteurs », **dénonçant l'injustice** de la répression des blasphémateurs, des juifs, des hérétiques, des magiciens... « Dans les actions qui blessent la Divinité, *raille-t-il*, là où il n'y a point d'action publique, il n'y a point matière à crime (...). Que si, confondant les choses, le magistrat recherche aussi le sacrilège caché, il porte **une inquisition** sur un genre d'action où elle n'est point nécessaire : il détruit **la liberté des citoyens**... » Poussant jusqu'au bout sa pensée, Montesquieu opère, au chapitre XXVI, la

séparation absolue des « lois divines » et des « lois humaines ». Dans le droit fil de Locke (de son séjour en Angleterre, en 1729-1730, il a écrit : « A Londres, liberté et égalité », oubliant -volontairement ?- la fraternité...), le baron donne ainsi ses lettres de noblesse à **l'impératif laïque**.

Droits de l'homme

Augustin Gazier (1844-1922), grand historien du XVIII^e siècle a dit quelle fut l'influence prépondérante de Montesquieu sur les Constituants de la Révolution française. « **Précurseur de la Révolution française**, et bien qu'il n'ait pas dans tous ses ouvrages consacré deux lignes à l'institution des États généraux, il est l'écrivain dont les hommes de la Constituante ont le plus médité les ouvrages. Ennemi de tous les despotismes, **partisan déclaré de la liberté politique, civile et religieuse**, Montesquieu est moins aristocrate que Voltaire, plus tolérant que Diderot, et il n'aurait pas admis une seule des utopies de l'auteur du *Contrat social*. C'est à lui surtout que le monde est redevable du grand mouvement d'opinion, de **la Révolution**, au véritable sens de ce mot, qui a transformé presque partout les monarchies absolues en royautés constitutionnelles ou en républiques parlementaires, et qui **a fait prévaloir le système de la séparation des pouvoirs**. Il a été l'oracle des hommes d'État en mai 1789. » (*Grande Encyclopédie*, 1885-1902)^{xxii}. Les rédacteurs de **l'article X de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789** lui empruntent beaucoup lorsqu'ils décrètent : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Dès lors, la religion était ravalée au rang des « opinions », distinguée radicalement de la loi, et ses manifestations étaient tenues hors de l'espace public.

République laïque des Frères

Le mouvement intellectuel des Lumières se distingua par son caractère profondément **cosmopolite**. Kant en Allemagne, David Hume en Écosse, Cesare Beccaria en Italie, Benjamin Franklin et Thomas Jefferson dans les colonies britanniques d'Amérique entretenaient d'étroits contacts avec les philosophes français qui furent tous, ou voulurent être, **francs-maçons** (ceux-ci étaient environ 50 000, en France, à la veille de la Révolution et la décennie 1780-1790 a connu entre vingt et quarante fondations de loges nouvelles chaque année). De cette « République universelle », de l'idéal de **tolérance** de ses hérauts, la **laïcité** révolutionnaire^{xxiii}, puis républicaine, allait hériter son inépuisable profondeur.

ⁱ Voltaire, *Lettres philosophiques*, 1733, Gallimard, coll. Folio Classique, 1986, pp. 60 et 61.

ⁱⁱ Charles Porset, *Les Premiers pas de la franc-maçonnerie en France au XVIII^e siècle*. « Le Secret », EDIMAF, coll. Encyclopédie maçonnique, 2000, pp. 17-32. La grande référence du latitudinarisme est évidemment la *Lettre sur la tolérance*, de John Locke (1689) qui préconise aussi la séparation rigoureuse des fonctions respectives de l'Etat et de l'Eglise, soit la laïcité. A partir du milieu du XVIII^e siècle, les francs-maçons anglais affirment, à tort, que le grand philosophe était l'un des leurs. A ce sujet et à propos d'une lecture maçonnique et républicaine de Locke, en Hollande, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : Margaret C. Jacob, *Living the Enlightenment. Freemasonry and Politics in Eighteenth Century Europe*, Oxford University Press, 1991 ; trad. française : *Les Lumières au quotidien. Franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières*, A L'Orient, 2004 , pp. 226-241.

ⁱⁱⁱ Charles Porset, *Voltaire franc-maçon*, La Rochelle, Rumeur des âges, 1995, p. 8.

^{iv} De même, dans son « Discours préliminaire » de l'*Encyclopédie* (1751), D'Alembert ira jusqu'à écrire que « Locke créa la métaphysique à peu près comme Newton avait créé la physique » !

^v Véronique Le Ru, *Voltaire newtonien. Le combat d'un philosophe pour la science*, Adapt et Vuibert, à paraître (mars 2005).

^{vi} Superbe analyse d'Alphonse Dupront, au chapitre « Lumières et religion : la religion de Voltaire », dans son classique *Qu'est-ce que les Lumières*, Gallimard, 1996, où il cite la « thèse monumentale » de René Pomeau, *La Religion de Voltaire*, Nizet, 1956.

vii Voltaire, *Traité sur la tolérance*, présentation par René Pomeau, Flammarion, coll. GF, 1989, p. 83.

Cependant, Voltaire, contrairement à Montesquieu, n'ira pas jusqu'à souhaiter la séparation laïque des pouvoirs civils et religieux. Ne suivant pas, ici, la leçon de Locke et de Newton, « Voltaire ne retient guère que le refus gallican du pouvoir des papes de distribuer les couronnes et de prélever les annates (chapitre troisième). Notre séparation des Eglises et de l'Etat ne fut jamais l'un de ses objectifs » (« Présentation » de René Pomeau, dans Voltaire, *Traité sur la tolérance*, Flammarion, coll. GF, 1989, p. 21). Il n'empêche que ce gallicanisme a été identifié par Georges Weil, le grand historien de la laïcité et du radicalisme, comme la première des quatre « tendances » (Jean-Michel Ducomte, son préfacier, parle de « courants intellectuels ») qui « ont contribué à l'affirmation d'une conception laïque de l'Etat » français, au XIX^e siècle (Gorges Weill, *Histoire de l'idée laïque en France au XIX^e siècle*, Librairie Félix Alcan, 1929, Hachette, coll. Pluriel, 2004, pp. 14 et 30).

viii Héritière de la loge « Des Sciences » d'Helvétius, les « Neuf Sœurs » accueillent Voltaire et Benjamin Franklin, Condorcet peut-être, parmi de nombreuses autres figures des Lumières européennes et atlantiques. Cf. Louis Amiable, *Une Loge maçonnique d'avant 1789. La Loge des Neuf Sœurs*, augmenté d'un commentaire et de notes critiques de Charles Porset, EDIMAF, 1989.

ix Daniel Roche, *Le Siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, 2 vol., Paris et La Haye, 1978, éditions de l'EHESS, 1989.

x Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Europe des Lumières*, PUF, coll. Que sais-je ?, 2004, pp. 98 et 99.

xi Le spinozisme joua un rôle décisif dans la diffusion, partout en Europe, des « Lumières radicales », taxées d'athéisme tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles. Cf. Jonathan I. Israël, *Radical Enlightenment : Philosophy and the Making of Modernity 1650-1750*, Oxford University Press, 2001. Elles étaient aussi redevables au puissant et ancien courant libertin qui fit, entre autres et peut-être à raison, une lecture athéiste de Descartes...

A propos des « Illuminés », lire les pages lumineuses de Pierre-Yves Beaurepaire, dans *L'Europe des francs-maçons, XVIII^e-XXI^e siècles* (Belin, 2002, pp. 146-168) sur « les Illuminaten ou les convoitises maçonniques des Lumières radicales ».

xii Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Europe des francs-maçons, XVIII^e-XXI^e siècles*, Belin, 2002, pp. 135-145.

xiii Margaret C. Jacob, *Living the Enlightenment. Freemasonry and Politics in Eighteenth Century Europe*, Oxford University Press, 1991 ; trad. française : *Les Lumières au quotidien. Franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières*, A L'Orient, 2004 ; et Margaret C. Jacob, *The Radical Enlightenment. Pantheists, Freemasons and Republicans*, London and Boston, George Allen and Unwin, 1981. Margaret C. Jacob a elle-même rédigé une efficace synthèse de ses travaux : « Maçonnerie », dans Vincenzo Ferrone et Daniel Roche, dir., *Le Monde des Lumières*, Fayard, 1999, pp. 267-276.

xiv « Maçonnerie », dans Vincenzo Ferrone et Daniel Roche, dir., *Le Monde des Lumières*, Fayard, 1999, p. 269.

^{xv} Paul Hazard, *La Crise de la conscience européenne, 1680-1715*, Fayard, 1961, nouvelle éd., Le Livre de poche, coll. Références, 1994, pp. 142-146.

Margaret C. Jacob fait de Toland un vecteur essentiel de la pensée républicaine et anti-cléricale au sein de la franc-maçonnerie européenne (notamment en Hollande) et finalement de l'ensemble de la société des Lumières : « Toland était aussi extraordinaire que controversé. Il était l'un des penseurs les plus hérétiques de sa période, et, bien que fantasque, il avait acquis une réputation importante dans son siècle et au-delà. » (Margaret C. Jacob, *Living the Enlightenment. Freemasonry and Politics in Eighteenth Century Europe*, Oxford University Press, 1991 ; trad. française : *Les Lumières au quotidien. Franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières*, A L'Orient, 2004, p. 185).

Pour une approche plus prudente, voire dubitative : Charles Porset, « Les origines de la franc-maçonnerie », dans *Les Constitutions d'Anderson, texte de 1723 traduit par Louis-François de la Tierce (1742)*, Romillat, nouvelle éd., 2002, pp. 233-247 ; et Pierre-Yves Beaurepaire, *La République universelle des francs-maçons*, éditions Ouest-France, 1999, pp. 50 et 51.

^{xvi} Willem Frijhoff, « Cosmopolitisme », dans Vincenzo Ferrone et Daniel Roche, dir., *Le Monde des Lumières*, Fayard, 1999, p. 32.

^{xvii} Charles Porset, *Voltaire humaniste*, EDIMAF, 2003, p. 53.

^{xviii} Pierre-Yves Beaurepaire, *Franc-maçonnerie et cosmopolitisme au siècle des Lumières*, EDIMAF, coll. Encyclopédie maçonnique, 1998, pp. 11 et 12.

^{xix} Tout ce passage et ce qui suit est tiré des ouvrages, impressionnants de science, de Pierre-Yves Beaurepaire. Le *Franc-maçonnerie et cosmopolitisme au siècle des Lumières*, déjà cité, mais aussi *La République universelle des francs-maçons* (éditions Ouest-France, 1999) et *L'Europe des francs-maçons, XVIII^e-XXI^e siècles*, Belin, 2002. Cet historien est l'auteur d'une thèse majeure, à l'occasion de laquelle il s'est longuement penché sur le destin de la loge parisienne « La Réunion des Etrangers » : *L'Autre et le Frère. L'Etranger et la franc-maçonnerie en France au XVIII^e siècle*, Honoré Champion, *Les Dix-huitièmes siècles* 23, 1998.

^{xx} Pierre-Yves Beaurepaire, *Franc-maçonnerie et cosmopolitisme au siècle des Lumières*, EDIMAF, coll. Encyclopédie maçonnique, 1998, pp. 39-46.

^{xxi} Pierre-Yves Beaurepaire, *Franc-maçonnerie et cosmopolitisme au siècle des Lumières*, EDIMAF, coll. Encyclopédie maçonnique, 1998, pp. 90-102.

^{xxii} Cf., aussi, le brillant *Montesquieu* de Jean Starobinski (Seuil, coll. Ecrivains de toujours, 1953, 1989 et 1994, ainsi que la *Philosophie de la Révolution française*, précédé de *Montesquieu*, de Bernard Groethuysen (Gallimard, Bibliothèque des Idées, 1956).

^{xxiii} Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Seuil, 1990, nouvelle éd., coll. Points Histoire, 2000, pp. 231-239.